



Projet financé par  
l'Union européenne



# THAMM

Towards a Holistic Approach to Labour Migration Governance and Labour Mobility in North Africa



الوكالة الوطنية للتشغيل والعمل المستقل  
Agence Nationale pour l'Emploi  
et le Travail Indépendant



## OFII

Opérateur de mise en  
œuvre

## Avis de concours

### « Mon projet d'expatriation, mon projet de retour »

#### THAMM II

##### ARTICLE 1- OBJET DE L'AVIS DE CONCOURS

Cet avis de concours a pour objectif de promouvoir la mobilité circulaire par le contrat jeune professionnel ; Le projet de coopération technique sur la mobilité professionnelle circulaire « THAMM OFII organise un concours intitulé « Mon projet d'expatriation, mon projet de retour » à l'issue duquel 32 lauréats (dont un tiers de femmes) issus d'un parcours de formation (Instituts supérieurs d'études technologiques (ISET) ou centres de formation professionnelle de l'Agence tunisienne de formation professionnelle (ATFP)) seront placés en France avec un contrat de travail de 6 à 12 mois, renouvelable une fois.

Les secteurs d'activités concernés par ce concours sont :

- Génie civil (exemples : bâtiment, travaux public, topographie ...)
- Télécommunication,
- Energétique,
- hôtellerie, restauration,

Les 32 lauréats, choisis à travers un processus de sélection comportant plusieurs étapes, bénéficieront d'une aide financière à leur installation en France.

##### ARTICLE 2 – ETAPES DE POSTULATION DES CANDIDATS

- En premier lieu, les candidats intéressés par le concours devront s'enregistrer sur la plateforme dédiée en remplissant un formulaire portant : nom et prénom, numéro CIN, genre, nationalité, date de naissance, secteur d'activité du diplôme, niveau du diplôme, date d'obtention du diplôme.
- En second lieu, et après avoir reçu un courriel confirmant leur présélection, ils transmettront les documents demandés.

##### ARTICLE 4 – ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Avoir la nationalité tunisienne sans être de nationalité française,
- Résider en Tunisie,
- Avoir plus de 18 ans et moins de 35 ans,
- Etre titulaire d'un diplôme obtenu en 2019-2020- 2021-2022 : Licence pour les ISETs, et BTS, CAP, BTP, centres de formation professionnelle.
- Etre diplômé dans l'une des spécialités suivantes:
  - Génie civil (exemples : bâtiment, travaux public, topographie ...)
  - Télécommunication,
  - Energétique,
  - hôtellerie, restauration,
- Avoir un projet précis d'expatriation et de retour.

## **ARTICLE 5– TERMES ET CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra être transmis uniquement via la plateforme du concours accessible sur internet : <http://concours.thamm-ofii.org/>

Le dossier devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

- Copie de la CIN
- CV en français
- Diplôme le plus pertinent
- Projet détaillé d'expatriation et projet détaillé de retour dans l'un des formats suivants :
  - o Vidéo (3 minutes)
  - o Audio (3 minutes)
  - o Autre document en pdf (5000 mots maximum).

Les candidatures présentant des annonces ou de la publicité ou du contenu inapproprié (contenu choquant, incitant à la haine, à l'intolérance, à la discrimination, à la violence, à la traite des personnes...) seront automatiquement exclues du concours « mon projet d'expatriation, mon projet de retour » et THAMM OFII pourra engager des poursuites à l'encontre de leur auteur.

\*L'omission d'un des documents susmentionnés entraînera la disqualification du candidat(e) de la phase de présélection.

\*\*La présentation de faux documents sera considérée comme une tentative de fraude et entraînera la disqualification du candidat(e) de la phase de présélection.

La date limite d'inscription au concours sur la plateforme <http://concours.thamm-ofii.org/> est fixée au 31 janvier 2023. Le dépôt du dossier est fixé pour 28 février 2023.

## **ARTICLE 6 - CRITERES D'ÉVALUATION ET ETAPES DE SELECTIONS DES CANDIDATURES**

### Première étape :

Les candidats doivent s'enregistrer sur la plateforme dédiée au concours. Après la clôture des enregistrements, une première sélection sera opérée par nationalité, date de naissance, pays de résidence, secteur d'activité, niveau de diplôme, date d'obtention du diplôme, acceptation de l'exploitation des données personnelles et du règlement du concours.

### Seconde étape :

La sélection se poursuivra après la réception des dossiers complets envoyés par les candidats présélectionnés lors de la première étape.

Les 400 premiers dossiers reçus et répondant aux critères seront retenus pour la phase suivante. Parmi eux, les 200 meilleurs candidat(e)s seront auditionné(e)s par le biais d'entretiens directs ou à distance, sur la base d'un planning et de convocations écrites (courriel ou texto). Les 200 candidatures restantes seront gardées en réserve.

Le processus de sélection finale favorisera les candidats porteurs de projets de vie en Tunisie et qui verront dans l'expérience professionnelle en France un moyen d'atteindre cet objectif dans des conditions optimales. Le comité de sélection des candidatures aura, seul, la compétence de choisir les candidatures répondant aux critères de sélection susmentionnés qui lui paraîtront les plus pertinentes.

### Troisième et dernière étape :

Les 200 candidats retenus seront mis en relation avec des employeurs en France. Les lauréats du concours seront les 32 premières candidatures retenues par un employeur. Ils bénéficieront d'un accompagnement et d'une aide financière à l'installation en France qui consistera en:

- Un billet d'avion aller simple,
- Un pécule dont l'emploi devra être justifié par des factures (à partir de 3 000 euros par candidat).

Les autres candidats pourront être sélectionnés ultérieurement par un employeur sans bénéficier de l'aide financière à l'installation. La liste des 200 candidats retenus, y compris les 32 lauréats, sera publiée en présence d'un huissier notaire sur le site de THAMM OFII, sur sa page facebook, ainsi que sur la plateforme du concours.

La participation des femmes est fortement encouragée. Au moins un tiers des candidatures retenues seront des candidatures présentées par des femmes.

#### **ARTICLE 7 – MOTIFS D'EXCLUSION**

Les motifs d'exclusion des candidats sont les suivants (la présence d'un seul motif suffira pour justifier l'exclusion):

- Un dossier de candidature incomplet (respect de l'article 5 de cet avis).
- Le non-respect des conditions indiquées à l'article 4 de cet avis.
- La présentation de documents non conformes ou falsifiés.
- La non-conformité entre les informations mentionnées dans le formulaire d'inscription et les informations mentionnées dans les documents envoyés.
- La présentation de plus d'une seule candidature par la même personne.

#### **ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les candidats donnent au projet THAMM OFII l'autorisation d'utiliser les informations qu'ils auront fournies dans leurs dossiers de candidature (dont leurs informations personnelles) dans le cadre de la gestion et de l'évaluation des candidatures et pour toute autre finalité relative à cet avis de concours. Le projet THAMM OFII peut partager ces informations avec les membres de son équipe à des fins de sélection et d'évaluation.

L'équipe du projet THAMM OFII garantit une grande discrétion sur les informations fournies par les candidats, en particulier sur les idées des projets de retour. En ce sens, les membres de l'équipe ayant accès aux informations souscriront un accord de confidentialité dédouanant le projet THAMM OFII d'une quelconque responsabilité dans le respect des données personnelles concernant le contenu du projet de vie soumis.

Toutes les données personnelles seront conservées par THAMM OFII, garant du traitement des données personnelles.

Les données personnelles fournies dans le cadre du concours et dans le but de sélection seront collectées et traitées en conformité avec l'art.13 du règlement UE2016/679 et des normes tunisiennes, notamment la loi n°493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et ses textes d'application.